

DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

De donner délégation de signature à **Monsieur Denis DEMAILLY**, Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial et du Développement des Ports de Lille, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité des concessions des Ports de Lille pour la durée du **21/02/2018 au 28/02/2018 inclus**.

- **Marchés publics :**

- Toute lettre de consultation aux candidats admis à remettre une offre
- Toute notification des courriers de rejet
- Toute réponse à une demande de motivation d'un candidat évincé
- Tout rapport de présentation
- Tout acte d'exécution des marchés publics (ordre de service, agrément d'un sous-traitant, etc.)

Fait à Lille, le 13 février 2018,



Philippe HOURDAIN
Président